

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Compte-rendu de l'assemblée de consultation publique du 15 septembre 2020 portant sur le projet de règlement numéro 550-2012-06 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012

Compte-rendu de l'assemblée de consultation publique de la Municipalité de Saint-David tenue le mardi 15 septembre 2020, à 19 h 30, au Centre récréatif de Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon.

La directrice générale Sylvie Letendre et l'inspecteur en bâtiment et en environnement Xavier Rajotte sont également présents.

M. le Maire demande à M. Rajotte d'expliquer le projet de règlement.

Période de questions et de commentaires à l'intention des personnes présentes à l'assemblée.

Toutes les questions ont été répondues à la satisfaction des interlocuteurs.

L'assemblée de consultation se termine à 19 h 50.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 15 septembre 2020, à 20 h, à la salle du Centre récréatif de Saint-David situé au 25, rue Théroux à Saint-David, et ce, en raison des règles de distanciation physique exigées par la Santé publique qui ne peuvent être respectées à l'intérieur de la salle de Conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2020-09-159

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-160

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 31 juillet 2020.

Suivi des différents comités par les membre du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault souligne la tenue de l'assemblée de l'Association des Loisirs de Saint-David au cours de la semaine prochaine.

Le conseiller Gilles Hébert mentionne que les pompiers ont reçu une demande d'intervention relative à un accident de la route qui ne s'est pas produit sur le territoire de Saint-David. Il indique que l'abreuvoir prévu dans le Parc Jonathan-Würtele vient d'être reçu et s'interroge sur la pertinence de procéder à son installation puisque la saison estivale est presque terminée; le Conseil retient sa suggestion et reporte l'installation de ce nouvel équipement au printemps 2021. Il termine son intervention en soulignant que les demandes de don ou de commandite auprès de la Caisse Desjardins des Chênes peuvent être déposées jusqu'au 15 décembre 2020.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne que la pompe requise à l'usine d'épuration des eaux usées pour assurer une rotation des bactéries dans les bassins a été reçue et qu'elle devrait être installée au cours des prochaines semaines. Il souligne aussi l'empierrement requis dans une partie du rang Saint-Patrice suite à un petit éboulement.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne que la prochaine réunion du Comité régional de la Famille et des Aînés se tiendra le 24 septembre prochain. Elle indique aussi la tenue de l'assemblée générale annuelle de ComUnité le 29 septembre 2020. Elle termine en soulignant l'activité athlétique extérieure prévue à l'école Monseigneur-Brunault le 17 septembre prochain pour l'ensemble des élèves.

Le conseiller Robert Émond mentionne avoir assisté à deux rencontres du Comité régional culturel par visioconférence. La première concernant les relayeurs, un élu et une personne-ressource par municipalité de la MRC, qui ont comme rôle de rassembler les artistes locaux et faire le lien avec ces derniers avec la municipalité et la MRC. Ils ont comme mandat d'informer, de mettre en valeur et de référer. Il précise que cette initiative a été mise en place en raison de la pandémie liée à la Covid-19, qu'il est l'élu relayeur et que Mme Marie-France Cloutier est la personne-ressource. Sa deuxième rencontre concernait les projets et les budgets en lien avec la culture pour l'année 2021 qui demeurent imprécis pour l'instant.

Le conseiller Stéphane Mélançon mentionne que le Comité d'embellissement procédera au nettoyage automnal des plates-bandes le 19 septembre prochain, dès 9h, et invite les bénévoles intéressés à se joindre au comité. Il indique également que le Service d'entraide se réunira prochainement afin d'établir quelle forme prendra la Guignolée 2020 qui devra être tenue dans le respect des règles de la Santé publique en lien avec la Covid-19.

M. le Maire souligne avoir eu une réunion du comité de gestion des cours d'eau de la MRC durant laquelle il a été question des 36,5 km de cours d'eau pour lesquels des travaux sont requis. Il explique brièvement les nouvelles règles du ministère qui pourraient retarder plusieurs travaux en raison des délais de réponse applicables à une demande d'autorisation et rappelle que les travaux permis dans les cours d'eau s'échelonnent sur une courte période. Il poursuit en dressant un bref compte-rendu de la rencontre des maires de la région avec le Premier Ministre du Québec au cours de

laquelle il a question de relance économique qui pourrait passer par un allègement de la réglementation pour certains types de projets. Il termine en précisant que la moitié des redevances du Parc éolien Pierre-De Saurel seront utilisés pour la relance économique de la région et que le reste sera distribué aux municipalités de la MRC. Le montant pour Saint-David sera de 16 185 \$ et il servira à l'aménagement de la cuisine de la salle communautaire du 33, rue Principale.

Paiement des comptes

2020-09-161

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 135 738,13 \$ et de comptes payés pour un montant de 45 888,10 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance de septembre 2020 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçu du 14 août au 9 septembre 2020.

RÈGLEMENT
NUMÉRO
557-2013-03
(2020-09-162)

Règlement numéro 557-2013-03 modifiant le règlement numéro 557-2013 visant à prescrire les exigences relativement aux branchements d'égout et aux soupapes de retenue

Attendu que la Municipalité de Saint-David a adopté le Règlement numéro 557-2013 visant à prescrire les exigences relativement aux branchements d'égout et aux soupapes de retenue le 15 avril 2013;

Attendu qu'un secteur de la municipalité ne dispose pas d'un système d'égout pluvial à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

Attendu qu'il y a lieu de prévoir un allègement à l'égard des résidences non connectées au réseau d'égout pluvial;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance de ce Conseil tenue le 18 août 2020, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec;

Attendu qu'une copie de ce projet de règlement a été mise à la disposition des membres du Conseil conformément à la loi ;

Attendu que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Attendu que ce projet de règlement est mis à la disposition de la population pour consultation;

Attendu que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût ont été mentionnés par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

À ces causes, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu qu'il soit statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 4.2 du Règlement numéro 557-2013 est modifié par l'ajout d'un troisième paragraphe qui se lit ainsi :

« Malgré ce qui précède, les résidences ayant une adresse sur la rue Campbell ainsi que l'église et la salle communautaire située au 33, rue Principale peuvent évacuer les eaux souterraines et les eaux pluviales provenant d'un drain français dans la canalisation municipale d'égout domestique. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents le 15 septembre 2020.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

Le conseiller Stéphane Mélançon donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil un projet de règlement sera présenté, pour adoption, afin d'interdire les animaux exotiques et sauvages et de permettre la garde de poules en milieu urbain. Il profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2020-09-163

Mandat pour les services juridiques de l'année 2021

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 selon les termes de l'offre de service du 17 août 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-164

Mandat d'audit des états financiers pour l'exercice 2020

Considérant l'offre de service obtenue de la firme FBL S.E.N.C.R.L.;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil retienne les services de la firme FBL Société de comptables professionnels agréés à titre d'auditeur indépendant pour l'année financière 2020, au coût de 8 200 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-413.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-165

Contrat en lien avec le montage du journal municipal

Considérant que le responsable de la conception graphique du journal municipal depuis la 1^{re} édition de 2004 a informé la Municipalité de son indisponibilité pour les prochaines éditions;

Considérant que ce Conseil a retenu les services offerts par MFCommunications pour la gestion du site web et de la page Facebook de la Municipalité ainsi que pour la coordination entre les différents véhicules de communication;

Considérant que Marie-France Cloutier de MFCommunications a informé la direction générale de sa disponibilité pour assurer la conception graphique du journal municipal;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil retienne les services de Marie-France Cloutier de MFCommunications pour moderniser et effectuer la conception graphique du journal municipal, au tarif horaire de 20 \$, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-166

Autorisation pour la location de salles durant la période des fêtes

Considérant que ce Conseil désire autoriser la location de salles durant la période des fêtes pour la tenue d'activités familiales ou amicales;

Considérant que cette autorisation sera accordée suite à la signature d'un contrat à l'effet que le locataire s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires qui seront imposées par le gouvernement le jour de l'événement;

Considérant que la capacité maximale d'occupation des salles sera revue à la baisse afin de se conformer aux mesures sanitaires qui seront imposées par le gouvernement le jour de l'événement;

Considérant que les frais de nettoyage et de désinfection requis en raison de la situation liée à la COVID-19 seront à la charge du locataire;

Considérant que le contrat de location inclura une clause afin que la municipalité puisse annuler la location en tout temps, sans recours du locataire, dans le cas où des mesures imposées par le gouvernement interdiraient les rassemblements le jour de la location;

Considérant que le contrat de location recommandera au locataire de prendre en note le nom des personnes présentes, et ce, afin de faciliter le travail de la Direction

régionale de santé publique si une des personnes présentes à l'activité recevait un diagnostic de COVID-19 dans les jours suivant la rencontre;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise la location de la salle communautaire du 33, rue Principale et de la salle du Centre récréatif durant la période des fêtes pour la tenue de rencontres familiales ou amicales, et ce, aux conditions mentionnées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-167

Demande en lien avec l'amélioration du réseau cellulaire sur le territoire de Saint-David

Considérant que la desserte cellulaire est déficiente, faible et même absente dans certains secteurs de Saint-David;

Considérant qu'une couverture cellulaire adéquate est essentielle afin de répondre à l'évolution des besoins;

Considérant que le déploiement d'un réseau cellulaire fiable est primordial pour assurer la sécurité de la population puisqu'il y a de moins en moins de téléphone résidentiel;

Considérant que de plus en plus de résidents travaillent de leur domicile et que cette situation requiert également un réseau fiable;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil avise les compagnies Bell et Telus de la déficience du réseau cellulaire sur le territoire de Saint-David et s'informe de leurs intentions à améliorer leurs infrastructures pour assurer une couverture cellulaire fiable sur l'ensemble de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-168

Don à la Fabrique de Saint-Michel d'Yamaska pour l'utilisation de l'église de Saint-David en lien avec les Journées de la Culture

Considérant que des mini-concerts sont prévus dans le cadre des Journées de la Culture durant le mois d'octobre prochain;

Considérant que la Fabrique de Saint-Michel d'Yamaska a autorisé la Municipalité à utiliser l'église de Saint-David pour ces mini-concerts;

Considérant que l'utilisation de l'église pour ces événements engendre des dépenses de chauffage et d'électricité;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un don de 1 000 \$ à la Fabrique de Saint-Michel d'Yamaska et affecte cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-169

Demande d'appui en lien avec l'habitation communautaire et sociale

Considérant que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Considérant que 305 590 ménages du Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Considérant que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

Considérant que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

Considérant que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Considérant que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Considérant qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance et que copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au président du Conseil du trésor et au ministre des Finances.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-170

Approbation des protocoles de déploiement automatique pour le territoire de Saint-David en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI)

Considérant que selon l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) les municipalités régionales de comté (MRC) « doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre »;

Considérant que la MRC de Pierre De-Saurel procède à la révision de son SCRSI;

Considérant que dans le cadre de ce processus de révision, le ministère de la Sécurité publique demande à la municipalité d'ajouter un protocole de déploiement automatique avec la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue et de modifier le territoire couvert pour les ententes conclues avec la Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac ainsi qu'avec la Municipalité de

Saint-Guillaume afin d'optimiser l'entraide fournit lors des interventions d'incendie de bâtiments ;

Considérant les discussions en lien avec le découpage du territoire tenues avec la représentante du ministère de la Sécurité publique;

Considérant que la carte de découpage pour l'entraide automatique préparée par la MRC de Pierre-De Saurel en date du 3 septembre 2020 illustre bien les zones du territoire de Saint-David couvertes par la Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac, la Municipalité de Saint-Guillaume et la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente avec la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue et la modification des protocoles d'entraide automatique avec la Régie d'incendie Pierreville – Saint-François-du-Lac et la Municipalité de Saint-Guillaume afin de répondre aux exigences du ministère de la Sécurité publique concernant les protocoles d'entraide automatique pour les interventions d'incendie de bâtiments.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-171

Octroi du contrat pour le remplacement d'une partie du revêtement extérieur de l'hôtel de ville

Considérant qu'une partie du revêtement extérieur de l'hôtel de ville doit être refait afin de préserver le bon état du bâtiment;

Considérant la demande de prix transmise et la réception de deux offres de service pour la réalisation des travaux requis;

Considérant que ce Conseil est d'avis que l'installation d'un revêtement de vinyle est appropriée pour ce projet;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil octroie à Construction Alexandre Bélisle inc. le contrat relatif au remplacement d'une partie du revêtement extérieur de l'hôtel de ville, au montant de 30 298,21 \$ incluant les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-172

Demande de droits de passage soumise par Moto Club Drummond inc.

Considérant qu'une demande d'autorisation concernant des droits de passage a été soumise à ce Conseil par le Moto Club Drummond inc.;

Considérant que la circulation sur la chaussée devra se faire conformément à la Loi sur les véhicules hors route et selon le Code de la sécurité routière ainsi que dans le respect du voisinage;

Considérant que le Moto Club Drummond inc. devra porter une attention particulière aux traverses, en s'assurant d'utiliser des tuyaux du diamètre requis pour ne pas créer d'obstruction et de ne pas laisser de terre dans les cours d'eau verbalisés et fossés à la fin de la saison;

Considérant que le règlement numéro 591-2020 autorise la circulation des véhicules hors route sur la chaussée du 5^e Rang pour la période du 1^{er} décembre au 30 avril;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil accorde à Moto Club Drummond inc., pour la saison 2020-2021, la permission de traverser la chaussée à la hauteur du numéro civique 205 dans le 5e Rang ainsi qu'à la hauteur du numéro civique 81 dans le 13e rang pour rejoindre les sentiers du Club Vagabond. Il est également résolu de mandater l'inspecteur municipal pour s'assurer de l'installation de la signalisation routière requise pour permettre la circulation des véhicules hors route.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-173

Demande de permission de circuler soumise par Club des Neiges Sorel-Tracy inc.

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. sollicite l'autorisation de la municipalité pour la circulation des motoneiges sur la rue Campbell et une partie de la rue Théroux, le long d'une partie de la rue de la Rivière-David et sur une partie du rang Sainte-Cécile;

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. sollicite également l'autorisation de traverser le 13e Rang, à proximité du numéro civique 160, la route 122, à proximité du numéro civique 266, la rue Principale, à proximité de l'intersection de la rue Campbell, la rue Théroux, derrière le cimetière, le rang Vivian, à proximité du numéro civique 180 et le rang Caroline à proximité du numéro civique 230;

Considérant que les motoneiges circuleront sur la chaussée sur une distance inférieure à 500 mètres;

Considérant que la circulation sur la chaussée devra se faire conformément à la Loi sur les véhicules hors route et selon le Code de la sécurité routière ainsi que dans le respect du voisinage;

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. devra obtenir auprès du ministère des Transports les autorisations requises pour permettre la circulation des motoneiges sur les routes sous sa juridiction;

Considérant que la circulation des motoneiges sur la rue Théroux devra se faire sans laisser une accumulation de neige sur la chaussée;

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. devra s'assurer que la traverse des rangs ne laisse pas de terre dans les fossés;

Considérant que le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. devra installer des panneaux relatifs au respect du voisinage ainsi que l'ensemble des panneaux requis pour permettre la circulation sécuritaire des motoneiges;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil accorde au Club des Neiges Sorel-Tracy inc., pour la saison 2020-2021, la permission de traverser et de circuler sur la chaussée des rangs et rues qui sont sous la responsabilité de la municipalité aux endroits mentionnés dans la demande et aux conditions énoncées dans la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

RÈGLEMENT
NUMÉRO
550-2012-05
(2020-09-174)

Règlement numéro 550-2012-05 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012

ATTENDU que la Municipalité de Saint-David a adopté le règlement de zonage numéro 550-2012;

ATTENDU qu'une demande de modification du règlement de zonage a été déposée au conseil municipal;

ATTENDU que cette demande vise le remplacement de la zone industrielle I1 par une zone résidentielle ainsi que la création d'une nouvelle zone industrielle;

ATTENDU qu'il reste peu d'espaces disponibles pour la construction résidentielle à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU que l'ajout d'emplacements destinés à des fins résidentielles viendrait consolider le développement du périmètre urbain;

ATTENDU qu'une partie de la zone I1 se trouve à l'intérieur de la zone agricole désignée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et qu'il y a donc lieu de régulariser cette situation;

ATTENDU que le Conseil municipal juge ces modifications nécessaires pour le bien de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu d'adopter le règlement numéro 550-2012-05 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 550-2012 est modifié par l'agrandissement des zones H13 et A20 à même la zone I1, laquelle est abrogée, tel qu'illustré par le plan numéro 2020-01 joint au présent règlement.

Article 2

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 550-2012 est modifié par la création d'une nouvelle zone I1 sur le lot 5 249 519 à même la zone H7, tel qu'illustré par le plan 2020-02 joint au présent règlement.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, le 15 septembre 2020.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2020-09-175

Adoption du second projet du règlement numéro 550-2012-06 modifiant le règlement numéro 550-2012

Considérant que la Municipalité de Saint-David a adopté le règlement de zonage numéro 550-2012;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Saint-David a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

Considérant que plusieurs citoyens vivant à l'intérieur du périmètre urbain aimeraient avoir la possibilité de faire l'élevage de poules;

Considérant que l'élevage de poules en milieu urbain est une pratique de plus en plus répandue au Québec;

Considérant que le Conseil municipal juge opportun de permettre et de réglementer la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain,

Considérant qu'une assemblée de consultation a été tenue afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer à ce sujet;

Considérant que le second projet du règlement numéro 550-2012-06 est identique au premier projet adopté le 18 août 2020 à l'exception des définitions des mots : enclos extérieur et poulailler;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil adopte le second projet du règlement numéro 550-2012-06 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-176

Contrat de travail du responsable des infrastructures de loisir

Considérant que le contrat de travail du responsable des infrastructures de loisir s'est terminé le 31 août 2020;

Considérant que ce Conseil désire renouveler ce contrat de travail pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil renouvelle pour une période d'un an, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, le contrat de travail de l'employé Yvon Hébert qui fixe sa semaine de travail à 40 heures, exception faite des mois de juin, juillet et août. Il est également résolu de lui accorder tous les avantages sociaux des employés réguliers de la municipalité qui tiendront compte de l'ajustement du nombre de jours de vacances applicable, et ce, en raison de la réduction des heures travaillées pour certains mois de l'année demandée par l'employé. Une augmentation du taux horaire de 1% pour la prochaine année du contrat à laquelle s'ajoute, à compter du 1^{er} janvier 2021, le montant correspondant à l'IPC annuel utilisé par la municipalité pour ajuster les salaires lui sont aussi accordés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-09-177

Annulation du Marché de Noël prévu pour le 28 novembre 2020

Considérant que la 2^e édition du Marché de Noël est prévue pour le 28 novembre prochain;

Considérant la situation actuelle liée à la COVID-19 et à l'incertitude l'entourant;

Considérant que la Municipalité a réfléchi aux moyens de répondre aux exigences demandées par la Santé publique mais que les avenues pour y parvenir s'avèrent très difficiles à concrétiser;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil décide d'annuler l'activité prévue du 28 novembre 2020 et reporte la tenue de la 2^e édition du Marché de Noël au samedi, 27 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2020-09-178

Levée de la séance

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière